



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUN 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix huit juin deux mil dix huit à vingt heures, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur José ALMEIDA, Maire.

22 conseillers étaient présents :

Madame Bernadette SHUNGU avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY,
Madame Monique ISSAD avait donné pouvoir à Monsieur Pierre BERTRAND,
Madame Anne GUTIERREZ-VIGREUX avait donné pouvoir à Madame Fabienne VION,
Monsieur Jonas MOUNDANGA avait donné pouvoir à Monsieur José ALMEIDA,
Monsieur Franck LOUIS avait donné pouvoir à Madame Hélène MARTEEL,
Madame Isabelle MORENO avait donné pouvoir à Madame Céline TONOT.
Madame Florence BIZOT était absente.

Monsieur le Maire, ayant constaté que le *quorum* est atteint, ouvre la séance et propose Madame Hélène MARTEEL aux fonctions de secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il propose de rendre hommage à deux Longviciens récemment disparus, Messieurs François LIMBARDET et Robert RAVIOT. Ces derniers se sont fortement impliqués dans la vie de la Commune, le premier en tant que conseiller municipal de 1977 à 1995 et en qualité de chef de centre des pompiers de Longvic pendant de nombreuses années et le second en tant que membre co-fondateur de la RIAC dont il assura la présidence pendant 26 ans.

A l'issue d'une minute de silence, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de compte-rendu de la séance du 28 mai 2018 qui est adopté à l'unanimité.

1 – Acquisition par l'EPFL de la propriété sise 2 rue de Verdun

Abordant l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Établissement Public Foncier Local au titre du volet thématique « Réserve foncière pour l'extension de l'école maternelle Paul Émile Victor et pour l'axe vert » pour l'acquisition de la parcelle BO 357 d'une superficie de 1 377 m² sise 2 rue de Verdun, assise d'un pavillon et appartenant actuellement à Mme Ducommun, pour un montant de 240 000 €, conforme à l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale de la DRFiP, et d'autoriser la signature de la convention opérationnelle correspondante.

Cette maîtrise foncière permettrait d'envisager la future extension de l'École Maternelle Paul Émile Victor et le prolongement de l'axe vert.

La Commune s'engage à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL et notamment la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat du bien en fin de portage.

Un plan cadastral a été annexé à la convocation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2 – Fixation de tarifs d'occupation du Domaine Public

Monsieur Christian LOFFRON rappelle que par délibération en date du 17 octobre 2016, le Conseil Municipal avait fixé à 25 € par demi journée le tarif d'occupation du domaine public par les camions de restauration mobile.

Il propose au Conseil Municipal de compléter cette délibération en fixant de nouveaux tarifs mensuels, différenciés selon la saison, pour les occupations récurrentes, comme suit :

- tarif mensuel pour une demi-journée (au maximum 5 heures à compter de 17h30 l'après midi) par semaine d'avril à septembre : 100 €,
- tarif mensuel pour une demi-journée (au maximum 5 heures à compter de 17h30 l'après midi) par semaine d'octobre à mars : 40 €.

Ces nouveaux tarifs seraient applicables à compter du 1^{er} juillet 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3 – Revalorisation des tarifs des concessions au cimetière

Monsieur Pierre BERTRAND propose au Conseil Municipal de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2018, les tarifs des concessions au cimetière comme suit :

- Concessions :
 - 15 ans : 125 € (contre 120 € auparavant),
 - 30 ans : 250 € (contre 240 € auparavant),
 - 50 ans : 500 € (contre 480 € auparavant),
 - taxe de superposition : 16 €.
- Columbarium :
 - 15 ans : 460 € (contre 441 € auparavant),
 - 30 ans : 595 € (contre 570 € auparavant),
 - 50 ans : 750 € (contre 720 € auparavant).
- Mini concessions au sols ou « cavurnes »
 - 15 ans : 590 euros (contre 570 € auparavant),
 - 30 ans : 750 euros (contre 720 € auparavant),
 - 50 ans : 910 euros (contre 870 € auparavant).
- droit d'entrée au dépositaire : 20 € puis 2 € par jour.

Les précédents tarifs avaient été fixés par délibération en date du 08 septembre 2008.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4 – Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES rappelle que les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure fixés par l'article L 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales peuvent être relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Il propose au Conseil Municipal de fixer à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs par mètre carré et par an de cette taxe comme suit :

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes

procédés non numériques

- Superficie inférieure ou égale à 50 m² : 15,70 € (contre 15,50 €),
- Superficie supérieure à 50 m² : 31,40 € (contre 31,00 €),

procédés numériques

- Superficie inférieure ou égale à 50 m² : 47,10 € (contre 46,50 €),
- Superficie supérieure à 50 m² : 94,20 € (contre 93,00 €),

Enseignes

- superficie comprise entre 7 et 12 m² : 15,70 € (contre 15,50 €),
- superficie comprise entre 12 et 50 m² : 31,40 € (contre 31,00 €),
- superficie supérieure à 50 m² : 62,80 € (contre 62,00 €).

Il rappelle que la superficie prise en compte pour les enseignes est la somme des superficies des enseignes apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain, dépendances comprises, et relatives à une activité qui s'y exerce.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5– Décision modificative budgétaire

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES propose ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative n°1 au budget 2018 de la Commune pouvant se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

| Chapitre – Article – Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 74 – 7411 Dotation forfaitaire | | | | 24 112,00 |
| 74 – 74121 Dotation de Solidarité Rurale | | | | 2 143,00 |
| 023 – 023 – Virement à la section d'investissement | | 26 255,00 | | |
| Total | 0,00 | 26 255,00 | 0,00 | 26 255,00 |

Section d'investissement

| Chapitre – Article – Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 16 – 1641 Emprunts en euros | | | 27 235,00 | |
| 024 – 024 Cession d'immobilisations | | | | 980,00 |
| 021 – 021 – Virement de la section de fonctionnement | | | | 26 255,00 |
| Total | 0,00 | 0,00 | 27 235,00 | 27 235,00 |

Les modifications proposées concernent :

- des ajustements de la Dotation Forfaitaire et la Dotation de Solidarité Rurale suite à la notification du montant de ces deux dotations. Le montant de la dotation forfaitaire s'élève à 59 112 € (35 000 € avaient été inscrits au BP 2018) et celui de la DSR à 87 143 € (85 000 € avaient été inscrits au BP 2018),
- la diminution de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif de la Commune pour 27 235 €,
- la cession de la rampe gyrophare de l'ancien véhicule de Police Municipale pour 500 € et de matériel de téléphonie suite au changement du PABX de la ville pour 480 €,
- les crédits nécessaires à l'équilibre des deux sections du budget pour 26 255 € (dépense de fonctionnement et recette d'investissement).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, cinq conseillers s'abstenant (Mesdames et Messieurs DERIOT, JACQUEMOND, GUYOT, CAMBON et MOREL).

6 - Convention avec l'Acodège et attribution de subvention

Monsieur Jean-Marc RETY rappelle que la Prévention Spécialisée s'inscrit dans le cadre de la Protection de l'Enfance. Pour mettre en œuvre ces actions de Prévention Spécialisée, le Conseil Départemental de Côte-d'Or a habilité l'Acodège, en lui confiant une mission de prévention auprès des jeunes (11-21 ans) confrontés à de multiples difficultés. Il s'agit de prévenir les risques de marginalisation et de faciliter l'insertion sociale des jeunes et de leur famille.

Ainsi, deux éducateurs de rue sont chargés d'assurer des actions collectives et des accompagnements individuels de jeunes longviciens rencontrant d'importantes difficultés familiales, scolaires, sociales...

Les modalités d'action sont :

- la présence sociale de rue en journée et en soirée dans les lieux que les jeunes fréquentent, moyen privilégié d'atteindre un public entretenant des rapports difficiles avec les institutions,
- le suivi individuel : une fois la confiance avec le jeune établie, une action éducative peut être exercée dans les domaines d'intervention divers, scolarité, emploi, formation, justice, santé, problèmes administratifs...,
- les actions en direction des familles : l'action des éducateurs participent au renforcement de la fonction parentale. Au sein de la famille et en accord avec le jeune, les éducateurs contribuent à désamorcer certaines tensions et à faciliter le dialogue,
- les actions collectives : actions de parentalité, sorties de loisirs, séjours éducatifs...

Dans ce cadre, il propose au Conseil Municipal d'approuver la convention correspondante, dont le projet a été annexé à la convocation et d'attribuer à l'Acodège une subvention d'un montant de 30 000 € pour l'année 2018, dans l'attente des conclusions des échanges entre le Conseil Départemental et la Métropole.

Monsieur Jean-Philippe MOREL fait remarquer que l'article 3 de la convention prévoit que l'Acodège fournisse un rapport d'activité. Compte tenu du montant important de la subvention, soit 30 000 €, il souhaiterait que ce dernier soit porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire souligne que cette demande est légitime, le rapport pourra être communiqué aux Conseillers Municipaux mais après suppression des données nominatives.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7 – Approbation du Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement du service Enfance

Madame Bernadette PREVOST rappelle que par délibération en date du 02 juin 2014, le Conseil Municipal avait approuvé le Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement du service Enfance.

Elle propose de le mettre à jour suite au changement des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2018-2019. Le projet de règlement intérieur a été annexé à la convocation.

Monsieur Jean-Philippe MOREL souligne que le préambule du règlement intérieur dispose que les accueils collectifs de mineurs « sont des lieux (...) où tous les personnels et les usagers (familles) s'engagent à respecter les principes de laïcité et de neutralité ».

Ce rappel des principes de laïcité et de neutralité lui semble une excellente chose quoi que superflu vis à vis du personnel puisque le respect de ces principes est inscrit dans le statut de la Fonction Publique.

Il serait peut être utile de rappeler ces principes dans l'article 3.7 concernant la radiation. En effet, leurs non respects pourraient être un cas d'exclusion temporaire ou définitive de l'utilisateur.

Madame Bernadette PREVOST souligne que le règlement intérieur est signé par chaque famille qui s'engage à le respecter. Bien entendu, la laïcité et la neutralité méritent d'être défendues et c'est pour cette raison que le préambule le rappelle.

Monsieur le Maire se déclare en accord avec les propos de Madame Bernadette PREVOST et indique que ce règlement intérieur sera de nouveau modifié dans le cadre de la prochaine mise en service du Guichet Familles.

Il souhaite évoquer la demande de Monsieur Jean-Philippe MOREL avec les services avant de se prononcer définitivement.

Suite à ces précisions, la proposition est adoptée à l'unanimité.

8 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour des travaux au cimetière

Monsieur Pierre BERTRAND rappelle que le budget de la Commune a prévu un crédit de 10 000 € pour la réfection et l'embellissement du jardin du souvenir situé au cimetière paysager et l'électrification du portail.

Ces travaux, pouvant recevoir l'aide financière du Conseil Départemental au titre du dispositif « Village côte d'Or », il propose au Conseil de solliciter dans ce cadre une subvention d'un montant *maximum* de 5 000 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour la restructuration de la MMEL

Madame Céline TONOT rappelle que le projet de création du Centre Ville prévoit, parallèlement à la rénovation du Château et au réaménagement de son Parc, la restructuration de la Maison Municipale de l'Enfance.

Cette restructuration, pouvant recevoir l'aide financière du Conseil Départemental au titre du dispositif « Bâtiments et édifices publics communaux non protégés », elle propose au Conseil Municipal de solliciter dans ce cadre une subvention en deux tranches et sur deux exercices budgétaires.

La première tranche concerne les travaux de gros œuvre (maçonnerie, ravalement, charpente, couverture, menuiserie), la dépense éligible étant plafonnée à 61 000 € HT et le taux de subvention de 35 %.

La seconde concerne l'aménagement intérieur (plâtrerie, isolation thermique, phonique, peinture et revêtement de sol, première installation ou remplacement complet des installations de plomberie, chauffage, électricité et raccordement au bâtiment des branchements), la dépense éligible étant également plafonnée à 61 000 € HT et le taux de subvention de 35 %.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 300 000 € HT et le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Dépenses

- travaux 1^{ère} tranche : 150 000 € HT,
- travaux 2^{ème} tranche : 150 000 € HT,

total dépenses : 300 000 € HT.

Recettes

- subvention Conseil départemental - 1^{ère} tranche : 21 350 €,
- subvention Conseil départemental - 2^{ème} tranche : 21 350 €,
- État – DSIL : 30 000 €,
- autofinancement communal : 227 300 €,

total recettes : 300 000 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10 – Demande de subvention au Conseil Régional pour la création de la Place Nelson Mandela

Le projet de création du Centre Ville prévoit l'aménagement d'une nouvelle place centrale qui sera située à l'emplacement de l'actuel du bureau de poste, la Place Nelson Mandela.

Les travaux, pouvant recevoir l'aide financière du Conseil régional au titre de son règlement « Habitat et Aménagement », Madame Céline TONOT propose au Conseil Municipal de solliciter dans ce cadre une subvention à hauteur de 20 % du montant HT des travaux, l'aide étant plafonnée à 120 000 €.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Dépenses

- travaux : 1 072 000 € HT,

total dépenses : 1 072 000 € HT.

Recettes

- subvention Conseil régional : 120 000 €,
- autofinancement communal : 952 000 €,

total recettes : 1 072 000 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11 – Demande de subvention au Conseil Régional pour la requalification des Places François Mitterrand et Général de Gaulle

Madame Céline TONOT rappelle que le projet de création du Centre Ville prévoit la requalification des Places François Mitterrand et Général de Gaulle. Ces places feront le lien avec la future Place Mandela et seront des portes d'entrée du Parc du Château réaménagé et ouvert au public.

Les travaux, pouvant recevoir l'aide financière du Conseil régional au titre de son règlement « Habitat et Aménagement », elle propose au Conseil Municipal de solliciter dans ce cadre une subvention à hauteur de 20 % du montant HT des travaux, l'aide étant plafonnée à 120 000 €.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

- requalification de la Place François Mitterrand : 305 856 € HT,
- requalification de la Place Général de Gaulle : 340 529 € HT,

total dépenses : 646 385 € HT.

Recettes

- subvention Conseil régional : 120 000 €,
- autofinancement communal : 526 385 €,

total recettes : 646 385 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12 - Demande de subvention à l'État pour la rénovation du Château

Madame Céline TONOT indique que l'article 157 de la Loi de Finances pour 2018 a pérennisé la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), désormais codifiée à l'article L. 2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'objectif de ce dispositif est double, soutenir l'investissement des collectivités territoriales et l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires, notamment celles inscrites au Grand plan d'investissement.

La dotation pour 2018 se compose d'une enveloppe unique, d'un montant de 615 Millions d'euros, consacrée au financement de plusieurs catégories d'opérations :

- les projets d'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre s'intégrant dans l'une des « grandes priorités d'investissement » suivantes :
 - rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
 - mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
 - développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
 - développement du numérique et de la téléphonie mobile,
 - création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
 - réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
- les opérations visant au développement des territoires ruraux inscrits dans un contrat de ruralité signé entre le représentant de L'État et un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou un pôle d'équilibre territorial et rural.

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'État, à son taux *maximum*, au titre de la DSIL pour les travaux relatifs à la rénovation thermique, transition énergétique et à la mise aux normes et sécurisation liés à la rénovation du Château.

Compte tenu de l'avancement du projet, il sera également proposé de solliciter de pouvoir commencer l'opération avant la reconnaissance du caractère complet du dossier par l'État.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 008 000 € HT et le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Dépenses

- travaux isolation thermique - énergie : 226 976,79 € HT,
- travaux accessibilité : 54 407,25 € HT,
- Travaux non éligibles DSIL : 726 615,96 € HT,

total dépenses : 1 008 000 € HT.

Recettes

- État – DSIL : 140 692 €,
- autofinancement communal : 867 308 €,

total recettes : 1 008 000 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

13 - Demande de subvention à l'État pour la restructuration de la MMEL

Dans ce même cadre, elle propose enfin au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'État, à son taux *maximum*, au titre de la DSIL pour les travaux relatifs à la rénovation thermique, transition énergétique et à la mise aux normes et sécurisation liés à la restructuration de la Maison Municipale de l'Enfance.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 300 000 € HT et le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Dépenses

- travaux isolation thermique - énergie – accessibilité : 60 000 € HT,
- Travaux non éligibles DSIL : 240 000 € HT,

total dépenses : 300 000 € HT.

Recettes

- subvention Conseil départemental : 42 700 €,
- État – DSIL : 30 000 €,
- autofinancement communal : 227 300 €,

total recettes : 300 000 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

14 – Création d'emplois temporaires

Madame Bernadette PREVOST invite le Conseil Municipal à se prononcer sur quatre délibérations relatives à la création d'emplois temporaires.

La première concerne la création des emplois temporaires suivants afin d'encadrer les activités proposées aux jeunes longviciens accueillis dans les accueils de loisirs sans hébergement de la Commune pendant les vacances d'été :

MMEL (emplois saisonniers rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation)

- 2 emplois à 35h00 du 09 juillet au 02 septembre 2018,
- 1 emploi à 28h00 du 09 juillet au 02 septembre 2018,
- 2 emplois à 35h00 du 09 juillet au 12 août 2018,
- 3 emplois à 35h00 du 09 juillet au 05 août 2018,
- 1 emploi à 35h00 du 09 au 29 juillet 2018,
- 1 emploi à 35h00 du 09 au 15 juillet 2018,
- 1 emploi à 35h00 du 16 juillet au 26 août 2018,
- 1 emploi à 35h00 du 23 juillet au 02 septembre 2018,
- 1 emploi à 35h00 du 23 au 29 juillet 2018,
- 2 emplois à 35h00 du 30 juillet au 02 septembre 2018,
- 1 emploi à 35h00 du 30 juillet au 05 août 2018,
- 1 emploi à 35h00 du 06 au 19 août 2018
- 1 emploi à 35h00 du 13 août au 02 septembre 2018,
- 1 emploi à 35h00 du 20 août au 02 septembre 2018,
- 3 emplois à 35h00 du 27 août au 02 septembre 2018.

ELF (emplois saisonniers rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation)

- 1 emploi à 35h00 du 09 juillet au 19 août 2018,
- 4 emplois à 35h00 du 09 juillet au 05 août 2018,
- 6 emplois à 35h00 du 27 août au 02 septembre 2018.

La Ruche (emplois saisonniers rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation)

- 1 emploi à 35h00 du 09 juillet au 19 août 2018,
- 3 emplois à 35h00 du 09 juillet au 05 août 2018,
- 3 emplois à 35h00 du 27 août au 02 septembre 2018.

Pôle Sports (emploi saisonnier rémunéré sur la base du 1^{er} échelon d'éducateur des APS)

- 1 emploi à 35h00 du 09 juillet au 02 septembre 2018,
- 1 emploi à 35h00 du 23 juillet au 26 août 2018,
- 1 emploi à 32h00 du 30 juillet au 26 août 2018.

La deuxième concerne la création des emplois temporaires pour la période comprise entre les vacances d'été et celles d'automne, soit du 03 septembre au 21 octobre 2018, afin d'encadrer les activités proposées dans les accueils de loisirs de la Commune (accueil périscolaire des matins, midis, soirs et mercredis) suivants :

MMEEL (emplois occasionnels rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation)

- 1 emploi à 31h00,
- 2 emplois à 30h00,
- 1 emploi à 28h00,
- 1 emploi à 15h00,
- 2 emplois à 14h30.

ELF (emplois occasionnels rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation)

- 1 emploi à 31h45,
- 1 emploi à 24h20,
- 1 emploi à 21h50,
- 1 emploi à 20h55,
- 1 emploi à 16h35,
- 1 emploi à 11h45.

La Ruche (emplois occasionnels rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation)

- 1 emploi à 29h10,
- 1 emploi à 28h30,
- 1 emploi à 25h10,
- 1 emploi à 24h10.

Pôle Sport (emploi occasionnel rémunéré sur la base du 1^{er} échelon d'éducateur des APS)

- 1 emploi à 14h00.

La troisième concerne la création d'emplois d'intervenants suivants pour encadrer la Pause Méridienne pour l'année scolaire 2018-2019, les intéressés seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation :

| Volume horaire hebdomadaire | Nombre d'intervenants | Total hebdomadaire |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------|
| 8h00 (intervention) | 10 | 80h00 |
| 0h30 (préparation et bilan) | 10 | 5h00 |
| TOTAL | 10 | 85H00 |

La quatrième concerne la création des emplois d'intervenants vacataires suivants dans le cadre de l'organisation des ateliers d'accompagnement à la scolarité pour les élèves longviciens du CP à la sixième :

| Volume horaire hebdomadaire | Nombre d'intervenants | Total hebdomadaire |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------|
| 5 h | 14 (niveau élémentaire) | 70 h |
| 3h45 | 4 (niveau collège) | 15 h |
| 2 h | 5 (action tutorat) | 10 h |
| 1h (transport goûter) | 3 (inclus dans les 23) | 3 h |
| 1h (préparation projet) | 14 (inclus dans les 23) | 14 h |
| TOTAL | 23 | 112 h |

A ce volume horaire hebdomadaire s'ajoutent pour l'année scolaire par agent environ 27 heures au titre de formations et réunions et 24 heures d'activités ponctuelles.

Les intéressés seront rémunérés sur la base de 10,00 € brut par heure.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

15 – Demande de subvention à la CAF dans le cadre du CLAS

Madame Bernadette PREVOST rappelle que la Commune met en place des ateliers d'Accompagnement à la Scolarité au bénéfice des élèves Longviciens orientés dans ce dispositif par les enseignants. Cette action prendra en charge environ 70 enfants du CP au CM2 et 10 collégiens dans les sites suivants :

- école élémentaire Léon Blum,
- école élémentaire Roland Carraz,
- Espace Municipal d'Animation, d'Initiatives et d'Information, La Ruche,
- le Phare.

En parallèle, une action tutorat prendra charge 5 collégiens.

Les ateliers qui débuteront le 8 octobre 2018 concerneront 85 enfants.

Dans ce cadre, elle propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or au titre du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité).

En effet, la CAF peut verser une prestation de service égale à 32,5 % des dépenses de la fonction d'accompagnement à la scolarité dispensée pour l'année scolaire dans la limite d'un plafond fixé par la CNAF, par groupe de 5 à 15 enfants. A ce titre, la Commune a perçu près de 21 000 € en 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

16 – Participation au marché public du Centre de Gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires

Monsieur Jean-Marc RETY propose au Conseil Municipal de charger le Centre de gestion de la Côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la Commune des conventions d'assurances pour couvrir certains risques financiers découlant des règles statutaires (congé maladie, accidents de travail, décès).

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

La durée du contrat serait de quatre ans avec effet au 1^{er} janvier 2019, le régime du contrat serait la capitalisation et la décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe ferait l'objet d'une décision ultérieure, si les conditions obtenues au terme de la consultation conviennent à la Commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

17 – Adhésion de la Commune au réseau « Affluences »

Madame Marie-Line BONNOT informe que le réseau "Affluences", association loi 1901, est un collectif solidaire favorisant le développement, la promotion et la circulation des œuvres du spectacle vivant en Bourgogne-Franche-Comté.

Ce réseau travaille à développer les partenariats et la solidarité entre ses membres à l'échelon régional. Ceux-ci peuvent, par exemple, prendre toute initiative pour organiser à plusieurs l'apport en industrie à un projet, mise à disposition de locaux de répétitions, de logistique de communication ou d'aide au montage de projet, ou encore pour s'associer afin d'optimiser les dates et frais d'une tournée.

Cette coopération mutuelle permet de promouvoir la création artistique et l'émergence de nouveaux talents, en accordant une attention particulière aux formes innovantes et pluridisciplinaires.

L'adhésion à ce réseau pourrait permettre de travailler avec une compagnie de spectacle vivant *via* une résidence artistique sur le territoire de la Commune et ainsi aller au-delà de la simple acquisition d'un spectacle (accueil en résidence, coproduction, action pédagogique avec différents publics, projets d'éducatifs artistiques et culturels...).

Cette mutualisation permettrait également d'obtenir des conditions financières plus intéressantes et l'adhésion favoriserait le développement culturel du territoire avec le souci de créer avec ses habitants des rapports nouveaux aux artistes et leurs créations.

Elle propose donc au Conseil Municipal de décider l'adhésion de la Commune au réseau "Affluences", son montant annuel s'élevant à 50 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

18 – Adhésion de la Commune au réseau CAREL

Madame Marie-Line BONNOT indique ensuite que le Réseau CAREL (Coopération pour l'Accès aux Ressources numériques en bibliothèques) est une association loi 1901 hébergée par la Bibliothèque Publique d'Information à Paris depuis 2012.

L'association est un réseau national de compétences et d'échanges en matière de documentation électronique pour les bibliothèques publiques, structuré notamment autour un outil collaboratif en ligne.

L'association a pour objet de :

- contribuer à améliorer les offres éditoriales, les systèmes d'information, les modalités de tarification, l'ergonomie et l'accessibilité, à développer les politiques d'acquisitions et de valorisation en matière de ressources numériques, ainsi que l'observation des usages,
- évaluer et faire évoluer des offres de ressources numériques, les services associés et les modalités d'accès à ces offres sans intervention de l'association dans la négociation entre les fournisseurs et les membres de l'association,
- contribuer à clarifier et à faire évoluer les relations contractuelles avec les fournisseurs,
- contribuer au développement d'une offre accessible aux personnes en situation de handicap,
- favoriser la coopération nationale, européenne et internationale dans le domaine de la documentation et des publications numériques à destination des bibliothèques de lecture publique.

Le Réseau négocie des droits et des avantages pour ses membres auprès de fournisseurs de ressources numériques (tarifs remisés, frais de dossier...) afin de rendre ses ressources accessibles au plus grand nombre de bibliothèques de lecture publique et donc d'usagers.

Elle propose au Conseil Municipal d'adhérer au Réseau CAREL afin que la Médiathèque Michel Étievant et ses usagers, puissent bénéficier de ces avantages, le montant de l'adhésion annuelle s'élevant à 50 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

19 – Informations – Questions diverses

I. informations légales

Monsieur le Maire communique ensuite les informations légales que chaque conseiller a trouvées sur table :

Arrêté du 16 mai 2018, fixant le tarif à 5 € pour les adultes est 3 € pour les enfants à la sortie familiale organisée au Lac de Clairvaux le jeudi 19 juillet 2018.

Arrêté du 16 mai 2018, fixant le tarif à 8 € pour les adultes est 4 € pour les enfants à la sortie familiale organisée au Parc des Combes le jeudi 23 août 2018.

Arrêté du 01 juin 2018, annulant et remplaçant celui du 11/05/2018 relatif à la sortie aux cascades du Hérisson qui se déroulera le mardi 19 juin et non plus le mardi 12 juin dont le tarif de 3 € est inchangé.

Signature de marchés :

Avenant n° 1 au marché de fourniture de repas en liaison froide– Lot n° 2 avec API restauration (augmentation maximum de repas et de goûters).

Déclaration d'intention d'aliéner

| Enregistrement | Lieu | Bâti – Non bâti | Réf. cadastrale | Date réception |
|----------------|--------------------------|-------------------------|-----------------|----------------|
| DIA18R0027 | Rue Pierre Lauterbach | Non bâti | BE 65 | 28/05/18 |
| DIA18R0028 | 5 rue Lavoisier Volume 2 | Bâti sur terrain propre | BX 37-38 | 28/05/18 |
| DIA18R0029 | 5 rue Lavoisier Volume 1 | Non bâti | BX 37 | 28/05/18 |
| DIA18R0030 | 4 chemin de Saint Pierre | Bâti sur terrain propre | BN 125 | 31/05/18 |
| DIA18R0031 | 10B rue des Bleuets | Bâti sur terrain propre | AB 20 | 31/05/18 |
| DIA18R0032 | 23 rue de Florennes | Bâti sur terrain propre | AE 155 | 01/06/18 |
| DIA18R0033 | 32 rue des Tamaris | Bâti sur terrain propre | AE 388 | 05/06/18 |
| DIA18R0034 | 10 rue des Coquelicots | Bâti sur terrain propre | AB 287 | 07/06/18 |
| DIA18R0035 | 15 rue du Suzon | Bâti sur terrain propre | AD 281 | 11/06/18 |
| DIA18R0036 | 32 rue Armand Thibaut | Bâti sur terrain propre | BM 18-19-8 | 11/06/18 |
| DIA18R0037 | 10 rue de l'Ecluse | Bâti sur terrain propre | BS 128 | 14/06/18 |

Aucune DIA n'a donné lieu à l'exercice du droit de préemption

Concessions cimetière

| Date d'Achat | Achat/Renov | Nom – Prénom | Durée | Cimetière | Type de concession | Prix |
|--------------|-------------|------------------|--------|-----------|--------------------|-------|
| 04/06/18 | Achat | BONIN René | 15 ans | ancien | Caveau | 580 € |
| 18/06/18 | Achat | BORSATO Roger | 30 ans | Nouveau | Columbarium | 570 € |
| 18/06/18 | Achat | CHELAIN Jean | 30 ans | Nouveau | Columbarium | 570 € |
| 18/06/18 | Achat | SAULIER François | 30 ans | Nouveau | Columbarium | 570 € |

II. informations générales :

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 27 août à vingt heures.

Il remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux pour le travail mené dans la sérénité et souhaite à chacun d'excellentes vacances estivales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Fait à Longvic le 19 juin 2018

Le Maire

José ALMEIDA